



Le nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le treize avril, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane DE PAOLI.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ – Kahina AIROUCHE (arrivée au mémoire n°1, sortie au mémoire n°10 et retour au mémoire n°20) – Youssef ZAOUI (arrivée au mémoire n°1) – Djafar HAMOUM – Magalie LE FRANC – Selimane ABDERRAHMANE (arrivée au mémoire n°1, sortie au mémoire n°4, retour au mémoire n°5 et départ au mémoire n°9 en donnant mandat à Youssef ZAOUI) – Sarah SBIA – Simbara CAMARA – Fatima MARIE-SAINTE – Gérard Aoustin – Isabelle LÉVÊQUE (sortie au mémoire n°13 et retour au mémoire n°16) – Mahamadou N'DIAYE (arrivée au mémoire n°1) – Ouassila KOUAICHI – Marc DRANÉ – Christine GABEREL – Danielle LASSERRE – Pierre MONTELLA – Fatou FAYE – Hervé LEUCI – Patrice TRULLI – Muriel CABILLAUX – Koumba KONATE – Bernard GRINFELD – Anne JONQUET – Abdel SADI (départ au mémoire n°1 en donnant mandat à Anne JONQUET) – José MOURY – Benjamin DUMAS – Nathalie FIORE.

Représentés: Faysa BOUTERFASS par Stéphane DE PAOLI – Tuong Lan HOANG par Danielle LASSERRE – Sabrina DEHOUM par Fatima MARIE-SAINTE – Jonathan BERREBI par Christian BARTHOLMÉ – Riyad BELALA par Magalie LE FRANC – Darko DJORDJEVIC par Marc DRANÉ – Mariam SAKHO par Isabelle LÉVÊQUE – Myriam BENOUDIBA par Bernard GRINFELD – Waly YATERA par Benjamin DUMAS – Aline CHARRON par José MOURY.

Absents: Sylvain LEGER – Sabrina SAIDI – Salomon ILLOUZ – Monique SAMSON.

Secrétariat : Hervé LEUCI

1. Mise en œuvre du projet Bobigny la Place par la société Altarea Cogedim

- **Cession des lots 1 et 2 appartenant à la Ville et autorisation du dépôt de permis de construire**

Le conseil Municipal approuve la cession des lots 1 et 2 de la copropriété du centre commercial Bobigny 2 au profit de la société Altarea Cogedim Grands Projets, moyennant la somme de 375 000 euros.

Le Conseil Municipal autorise la société Altarea Cogedim Grands Projets à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet de construction et, en particulier, les autorisations en vue de :

- La démolition intégrale des ouvrages sis au sein de l'emprise actuelle du centre commercial après transferts et/ou éviction de ses occupants,
- La construction à neuf d'un programme de construction mixte de plus de 100 000 m² de surface de plancher qui développera :
 - 1170 logements dont environ 10% de logements sociaux et de résidences services,
 - un pôle commerces et cinéma d'environ 13 000 m² de surface de plancher sans pouvoir dépasser 15 500 m² de surface de plancher,
 - un immeuble de bureaux et de locaux administratifs d'environ 10 500 m² de surface de plancher,
 - une crèche,
 - des places de stationnements en infrastructure,
 - des voiries et réseaux nécessaires au programme de construction

Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 8

Ne participe pas : 0

Arrivée de Kahina AIROUCHE.

Départ d'Abdel SADI qui donne mandat à Anne JONQUET.

- **Désaffectation et déclassement du domaine public communal des 2 passerelles est et nord reliant la copropriété des Sablons et le parvis de la préfecture au centre commercial Bobigny 2 et engagement de les démolir**

Le Conseil Municipal décide de prévoir la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public des passerelles reliant la copropriété des Sablons et le parvis de la préfecture et précise que ce déclassement intervient dans le cadre dérogatoire prévu à l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Adopté à l'unanimité

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 8

Ne participe pas : 0

Arrivée de Selimane ABDERRAHMANE et Youssef ZAOUI.

- **Engagement d'acquérir auprès de la société Altarea Cogedim Grands Projets des délaissés de l'opération de restructuration du centre-ville**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir, moyennant l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section AF n° 481 auprès de la société Altarea Cogedim Grands Projets et la parcelle cadastrée section AF n° 540 à l'euro symbolique auprès de la société Altarea Cogedim Grands Projets délaissée dans le cadre de l'opération immobilière et ayant vocation à intégrer le domaine public communal dans l'hypothèse où celle-ci n'aurait pas été vendue à la Régie Autonome des Transports Parisiens dans le délai de cinq années qui suivra l'acte de vente des lots n° 1 et 2 de la copropriété du centre commercial Bobigny 2.

Adopté à l'unanimité

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

Arrivée de Mahmadou N'DIAYE.

- **Annulation des servitudes non altius tolendi, d'appuis de vue et de surplomb constituées aux termes de l'acte en date du 14 février 1974 reçu par Maître HUBER, notaire à Versailles constituées au profit des parcelles cadastrées section AF n° 167, 477, 478, 479 et de partie du boulevard Maurice Thorez dans le cadre du projet de restructuration du centre-ville**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à l'annulation de la servitude non altius tollendi créée par l'acte de vente du 14 février 1974 au profit des terrains communaux cadastrés section AF n° 167, 477, 478, 479 et grevant les parcelles cadastrées section AF n° 539 et 540.

Adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 10

Ne participe pas : 0

2. Acquisition de lots de copropriété sis 38 rue Jean Grémillon

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition par la commune auprès de Madame Dorcas Angèle NGO NYENGUE des lots de copropriété n° 1, 2, 3, 13, 14 et 23 du bien sis 38 rue Jean Grémillon cadastré section F numéros 19 et 92, moyennant la somme de 48 000 euros.

3. Cession au profit de la société Sofilogis de l'emprise foncière dénommée îlot F2 du quartier Karl Marx

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Décide la cession au profit de la société Sofilogis de l'emprise foncière référencée îlot F2 sur le plan ci-annexé, d'une superficie totale d'environ 1 828 m² prise, pour partie, sur les parcelles cadastrées section Y n° 154, pour une surface d'environ 6 m², n°155, pour une surface d'environ 478 m², et n°176, pour une surface d'environ 1 344 m², moyennant un prix de un euro.

Sortie de Selimane ABDERRAHMANE.

4. Déclassement du domaine public communal de l'îlot G, cession au profit de la société Bouygues et création d'une servitude de passage au profit de la commune dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Karl Marx

- Désaffectation et déclassement du lot G

Le Conseil Municipal constate la désaffectation de l'îlot G d'une surface d'environ 2 147 m² et décide le déclassement du domaine public communal l'emprise foncière, d'une surface d'environ 2 147 m², prise sur une partie des parcelles cadastrées section Y n° 142, pour une surface d'environ 1 967 m², et n°116, pour une surface d'environ 180 m².

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

- Cession du lot G

Le Conseil Municipal décide la cession au profit de Bouygues Immobilier de l'emprise foncière référencée îlot G, d'une surface totale d'environ 2 147 m², pour un mont de 1 943 752 euros.

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

- Création d'une servitude de passage au profit de la Ville de Bobigny

Le Conseil Municipal approuve la création de la servitude de passage grevant au profit de la commune de Bobigny partie des parcelles cadastrées section Y n° 142P et 116P cédées à Bouygues Immobilier.

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Retour de Selimane ABDERRAHMANE.

5. Création d'une servitude non aedificandi au profit de l'unité foncière D dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Karl Marx

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la création des servitudes de cour commune conformément au plan établi par le cabinet ALTIUS Géomètres experts associés à Drancy, plan n° 4.1A, D.12526-04 / 161938 en date du 22 novembre 2016, modifié le 10 mars 2017.

6. Convention de mise à disposition de service relative à la compétence de renouvellement urbain

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition de services relatives aux transferts prévus par la loi NOTRe – compétence « renouvellement urbain » avec l'Établissement Public Territorial Est Ensemble pour l'année 2017.

Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

7. Convention de mise à disposition de services avec l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition de services, liés aux compétences transférées, entre la commune de Bobigny et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble.

Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

8. Adhésion à l'Association de préfiguration du pôle sport et handicap

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participent pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Ville de Bobigny à l'Association de préfiguration du pôle sport et handicap et s'engage à attribuer une subvention de 10 000 euros pour l'année 2017.

Départ de Selimane ABDERRAHMANE qui donne mandat à Youssef ZAOUI.

9. Deuxième programme d'actions 2016 du « Fonds d'Initiatives Associatives » (FIA)

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal valide le programme d'actions 2016 « Fonds d'Initiatives Associatives » (FIA) de Bobigny selon les montants de subventions à différentes associations suivantes :

<i>Ados :</i>	<i>3 000 euros</i>
<i>Environnement Fleuri Grémillon « EFG » :</i>	<i>2 500 euros</i>
<i>Les sentinelles de l'Abreu en colère :</i>	<i>2 500 euros</i>
<i>Loisirs Tout Azimut :</i>	<i>3 000 euros</i>
<i>Les amis de l'étoile :</i>	<i>2 600 euros</i>
<i>La Joie de Vivre aux cerisiers « JVAC » :</i>	<i>1 000 euros</i>

soit un total de : 14 600 euros

Sortie de Kahina AIROUCHE.

10. Aide aux projets des collèges et lycées dans le cadre de la politique éducative – Année 2017

Adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions d'un montant total de 27 785 euros pour les projets présentés par les collèges et par les lycées :

collège Pierre Sénard	
Séjour linguistique (Espagne)	2 016 €
Séjour en Irlande	2 016 €
collège Auguste Delaune	
Séjour Sables d'Olonne	1 470 €
Séjour à Vienne	2 016 €
Trophée des bahuts	502 €
collège République	
Séjour à New York	1 700 €
Convention Jumelage Comédie Française	445 €
Sortie AS 6ème / 5ème	car municipal
Sortie AS 4ème / 3ème	car municipal
collège Jean Pierre Timbaud	
Sortie AS	car municipal
collège Charles Péguy	
Voyage à Rome	1 260 €
Voyage Auvergne et Volcans	3 500 €
Visite du Mémorial de Verdun	1 200 €
lycée Louise Michel	
Voyage linguistique à Santander (Espagne)	1 500 €
La Folle journée du Figaro	900 €
Une Caméra à la Campagne	700 €
Séjour à Londres	1 500 €
Stage de théâtre Basse Normandie	car municipal
lycée André Sabatier	
Découvrir la Bretagne	1 200 €
Ven'Estetica	1 008 €
Make Up London	1 122 €
lycée Alfred Costes	
Phèdre de l'insoumise	880 €
Aux Urnes Citoyens	960 €
Sortie à Nantes	966 €
Sortie à Caen	924 €

11. Règlement intérieur des centres de vacances de Bobigny

Adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le conseil Municipal approuve le règlement intérieur des centres de vacances de Bobigny.

12. Convention avec l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) pour l'utilisation de la base de loisirs de Champs sur Marne dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

Adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention avec l'UFOLEP (Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique) pour l'utilisation de la base de loisirs de Champs sur Marne dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

Sortie d'Isabelle LEVEQUE.

13. Reversement de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'année 2015 à l'Association Laïque des Centres de Loisirs et de Vacances de Bobigny (ALCLVB)

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à reverser à l'Association Laïque des Centres de Loisirs et de Vacances de Bobigny la participation notifiée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis en 2016 au titre de l'année 2015, pour un montant de 173 168,23 euros, au titre du Contrat Enfance Jeunesse pour les accueils de loisirs sans hébergement primaires.

14. Convention de financement pour mise en place de systèmes d'aide à la conduite du tramway T1

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention de financement de mise en place de système d'aide à la conduite du tramway T1 avec la Régie Autonome des Transports Parisiens.

15. Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restructuration de la Maison de la Culture – MC 93

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Brossy & associés, Changement à vue, SAS Mizrahi, IGB Ingénierie, Astell et Alternative, portant le montant du marché de 1 530 684,66 euros hors taxes à 1 712 084,66 euros hors taxes.

Retour d'Isabelle LEVEQUE.

16. Avenant n° 6 à la convention cadre avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles – Subvention 2017

Adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 6 à la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles, qui fixe le montant de la subvention à 400 000 euros au titre de l'année 2017.

17. Rémunération des personnels pour des travaux préparatoires aux élections

Adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide de rémunérer le travail des personnels pour les travaux préparatoires par le biais d'une enveloppe forfaitaire d'un montant brut alloué par la Préfecture de la Seine Saint Denis. Ainsi, les agents seront rémunérés 0,30 centimes par enveloppe pour la mise sous pli de la propagande électorale des élections législatives 2017.

18. Octroi de la protection fonctionnelle à six agents communaux

Adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide d'accorder la protection fonctionnelle de la commune à Mesdames Clémentine MAKANGILA, Shida YADEGAR, Jennifer DANSETTE et Messieurs Mahamadou NIAKATE, Abdeslam BERROUANE et Mickael ALVES ; et de prendre en charge les frais et honoraires inhérents à la défense de leurs intérêts.

19. Octroi de la protection fonctionnelle à un agent communal

Adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide d'accorder la protection fonctionnelle de la commune à Monsieur Pierre-Franck LOISEAU et de prendre en charge les frais et honoraires inhérents à la défense de ses intérêts.

Retour de Kahina AIROUCHE.

20. Motion contre la disparition de 16 commissariats de plein exercice

Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 8

Ne participe pas : 0

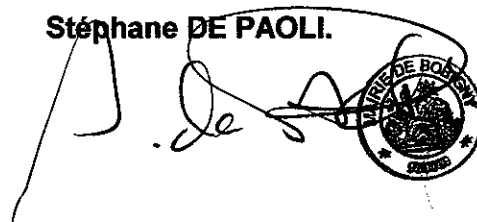
Le Conseil Municipal :

- *réaffirme solennellement la mission régalienne de l'État de protection des personnes et des biens,*
- *appelle l'État au respect de ses engagements d'augmentation des effectifs en Seine Saint Denis,*
- *exige de l'État le retrait immédiat d'un projet élaboré en catimini qui vise à réduire la présence policière sur une partie du territoire de la Seine Saint Denis,*
- *demande qu'une concertation s'engage sans délai entre les Maires de la Seine Saint Denis, le Préfet du Département et le Préfet de Police de Paris, notamment en raison de l'impact prévisible d'une telle réforme sur les rapports entre la police nationale et les polices municipales,*

- *s'oppose à toute perspective d'une police nationale à deux vitesses, l'une correspondant à une simple présence en journée les jours ouvrables, l'autre plus lointaine reprenant les prérogatives d'actions opérationnelles et de police judiciaire.*

Le Maire,

Stéphane DE PAOLI.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane De Paoli', is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE BOISSY-LE-CHATEAU' around the perimeter.